

<p style="text-align: center;">COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ALBERES, DE LA CÔTE VERMEILLE ET DE L'ILLIBERIS</p> <p style="text-align: center;">◆</p> <p style="text-align: center;">Siège :</p> <p style="text-align: center;">3 Impasse de Charlemagne 66700 ARGELES-SUR-MER</p>	<p style="text-align: center;">EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS</p> <p style="text-align: center;">N° DL2026-0017</p> <hr/> <p style="text-align: center;">Séance du Conseil :</p> <p style="text-align: center;">26 JANVIER 2026</p>
<p>SORTIE DE L'ACTIF D'UN VÉHICULE DU SERVICE COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES</p>	

L'an deux mille vingt-six, le lundi 26 janvier à 18 heures 30, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérès se sont réunis, sur la convocation qui leur a été adressée le 20 janvier 2026, en Salle Albères, au siège communautaire situé 3 impasse de Charlemagne à Argelès-sur-Mer (66700), sous la Présidence de Monsieur Antoine PARRA, Président.

Étaient présents :

Antoine PARRA, Julie SANZ, Antoine CASANOVAS, Isabelle MORESCHI, Lydie FOURC, Jacques VILANOVE, Maria CABRERA, Georges GUARDIA, Jean-Michel SOLE, Anne MAURAN, Guy VINOT, Christian GRAU, Annie LAMARQUE, Jean-Marie LEFEVRE, Christian NAUTE, Laëtitia COPPEE, Hervé VIGNERY, Françoise DARCHE, Grégory MARTY, Yves BLIN, José BELTRA, Samuel MOLI, Marie-Thérèse IMBARD, Nathalie REGOND PLANAS, Francis BERTHELIER, Frédérique MARESCASSIER, Yvette PERIOT.

Étaient représentés :

Philippe RIUS donne procuration à Lydie FOURC, Patrice AYBAR donne procuration à Yvette PERIOT, Marie ARIZA donne procuration à Christian GRAU, Guy LLOBET donne procuration à Annie LAMARQUE, Huguette PONS donne procuration à Hervé VIGNERY, Raymond PLA donne procuration à Antoine CASANOVAS, Bruno GALAN donne procuration à Françoise DARCHE, Patricia HECQUET donne procuration à Grégory MARTY, Gilbert CRITELLI donne procuration à Marie-Thérèse IMBARD, Yves PORTEIX donne procuration à Frédérique MARESCASSIER, Christian NIFOSI donne procuration à Antoine PARRA, Sylvie VILA donne procuration à Isabelle MORESCHI.

Étaient absents/excusés :

Guy ESCLOPE, Marie-Clémentine HERRE, Fabrice WATTIER, Marie-Pierre SADOURNY GOMEZ, Marcel DESCOSY, Didier CHOPLIN.

Nombre de membres en exercice : 45

Nombre de membres présents : 27

Nombre de suffrages exprimés : 39

Nombre de procurations : 12

Secrétaire de Séance :

Lydie FOURC

Monsieur le Président expose :

Accusé de réception en préfecture
066-200043602-20260126-DL2026-0017-DE
Date de télétransmission : 02/02/2026
Date de réception préfecture : 02/02/2026

Certains véhicules vieillissants du pôle déchets ne sont plus utilisés du fait de pannes diverses. Ces véhicules très anciens ne sont plus sûrs et/ou représentent une charge économique pour la Communauté de Communes.

Le véhicule concerné est le suivant :

- **Benne à ordures ménagère n°32**, immatriculée FK 723 CL, acquis en juin 2002 ; ce matériel est actuellement hors d'usage et stocké sur notre parc de véhicules

Tableau descriptif

Service	Budget	Immatriculation	Marque Type	Date d'acquisition	Date de mise en circulation	N° d'inventaire	Série	valeur nette	Rachat en € Net
Collecte déchets	Collecte déchets	FK 723 CL Anciennement 8062 SY 66	RENAULT	25/06/2002	25/06/2002	CTVT3	VF644ACA 000002317	0	1 200-€

Une proposition de rachat a été faite par la société Volvo Truck Center – site de Perpignan, avenue de Berlin, Grand Saint Charles 66 000 PERPIGNAN pour un montant global de 1 200-€ net.

Ce rachat intervient dans le cadre de l'achat d'une Benne à ordures ménagères neuve et d'une reprise.

A ce titre, il est proposé au Conseil communautaire d'approuver le retrait de ce véhicule de l'actif de la Communauté de Communes et la cession à la société susmentionnée.

Sur proposition de son Président et après en avoir préalablement délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Accepte d'une part, la sortie de l'actif du véhicule appartenant au service collecte tels que décrit ci-dessus,

Accepte d'autre part, la proposition de rachat de la société Volvo Truck Center – site de Perpignan, avenue de Berlin, Grand Saint Charles 66 000 PERPIGNAN, pour un montant de 1 200-€ nets (mille deux cent euros nets) pour ce véhicule,

Autorise le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Résultat du vote :

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Fait à Argelès-sur-Mer, le 28/01/2026

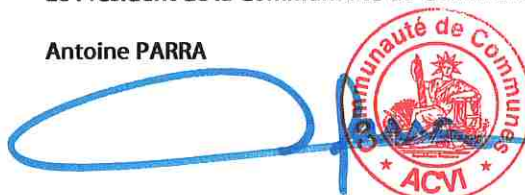
**Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du fait de sa publication et sa transmission en Préfecture
Le Président de la Communauté de Communes**

La Secrétaire de séance

Lydie FOURC



Antoine PARRA



La délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.